

38221 - L'accomplissement de la Umra est recommandé tout au long du mois de Ramadan

La question

La Umra est-elle recommandée au cours des dix derniers jours du Ramadan ?

La réponse détaillée

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a exhorté les musulmans à accomplir la Umra au cours du mois de Ramadan. Al-Boukhari et Mouslim ont rapporté (respectivement sous les numéro 1782 et 1256) d'après Ibn Abbas que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Une Umra accomplie en Ramadan équivaut à un pèlerinage** ». Ceci s'applique à toute la durée du Ramadan et non seulement aux dix derniers jours. Allah le sait mieux.